

# Délibération n°2025-020

## Conseil d'Administration

Formation plénière  
Séance du 11 avril 2025

### **Point de l'ordre du jour n°6 :**

**Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025 à 2030.**

**VU l'article L821-40 du code du commerce ;**

Conformément aux obligations légales et afin d'assurer les missions de certification des comptes de l'Université d'Orléans, il est proposé de désigner le cabinet KPMG en qualité de commissaires aux comptes pour la période couvrant les exercices comptables 2025 à 2030.

Le Conseil d'administration approuve la désignation du cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans pour la période couvrant les exercices comptables de 2025 à 2030.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

### **Décompte des votes :**

Abstentions :	2
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 11 avril 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.